

## Déclaration d'impartialité



I.Cert est un organisme indépendant délivrant des certifications de personnes, de produits et services et des qualifications. A ce titre, I.Cert s'engage à assurer ses activités de certification et de qualification dans le respect des exigences normatives et réglementaires en vigueur et reconnaît l'importance de l'impartialité dans l'exercice de ses activités de certification et de qualification afin que chaque décision de certification et de qualification soit la plus juste dans le respect de l'équité. Les décisions de certification et de qualification sont prises et délivrées par le Directeur général d'I.Cert.

I.Cert a pris les dispositions et s'est doté de moyens permettant notamment :

- d'assurer son indépendance juridique,
- de documenter sa structure, ses politiques et ses procédures pour manager l'impartialité et garantir que les activités de certification et de qualification sont entreprises avec impartialité,
- s'engager via sa politique qualité :
  - à exercer ses activités de certification et de qualification en toute impartialité
  - à agir en toute impartialité avec les demandeurs, les candidats et les personnes certifiées ou qualifiées
  - à faire en sorte qu'aucun candidat ne se voit restreindre ou empêcher l'accès à la certification ou à la qualification
  - à appliquer le principe de non-discrimination et à assurer également que des modalités de traitement justes et équitables soient assurées pour tous les candidats, certifiés et qualifiés,
- d'assurer la gestion des conflits d'intérêt à tous les niveaux de l'entreprise, à identifier en permanence les menaces susceptibles de nuire à son impartialité et à les formaliser,

- à garantir l'objectivité de ses activités de certification et de qualification par un suivi périodique,
- à être responsable de l'impartialité de ses activités de certification et de qualification et à ne pas laisser des pressions commerciales, financières ou autres compromettre cette impartialité,
- à assurer que le personnel impliqué dans les activités de certification et de qualification, les examinateurs, auditeurs, instructeurs, membres des comités, ainsi que toutes autres personnes intervenant dans les processus de certification et de qualification s'engagent, à minima via un code de valeurs à répondre aux principes d'impartialité.

L'organisation d'I.Cert, la politique, le système qualité en place, les dispositifs de certification et de qualification, la communication, sont construits, structurés et surveillés notamment par les comités d'impartialité, afin de respecter l'engagement d'impartialité, d'indépendance, d'équité, valeurs chères à I.Cert.

Fait à Saint Grégoire,  
Le 19 juin 2015